Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213503469-20260605-252026-DE

Arrondissement de SAINT MALO
Canton de COMBOURG
Commune de TRIMER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Christophe BAOT, Maire, dans la salle de la Mairie sur convocation légalement adressée dans les délais réglementaires.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026.
Date d'affichage de la convocation : 28 mai 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11

Présents : M. Christophe BAOT, M André BRIAND, M. Michel COLAS, M. Loïc BOULLIER, M. Jean-Philippe CHEVALIER, Mme Anne-Laure LE BRIS, Mme Michèle PELLAN, Mme Fabienne BOULLIER, M. Vincent CHAINON, Mme Emilie ROBIN, Mme Valérie LANGLAIS.

Secrétaire de séance : M Loïc BOULLIER

Délibération n° 25/2026

Objet : Sénatoriales. Élection du délégué et des trois suppléants.

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 19h30 heures.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Michèle PELLAN et de M. André BRIAND pour les plus âgés et de Mesdames Anne-Laure LE BRIS et d'Emilie LE BOEDEC pour les plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Monsieur le Maire se déclare candidat pour l'élection du délégué ;

Messieurs Michel COLAS, Loïc BOULLIER et Mme Anne Laure LE BRIS se déclarent candidats pour les trois postes de suppléants à pourvoir.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213503469-20260605-252026-DE

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus un délégué et trois suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué (ou des délégués)

Ont obtenu :

- M. Christophe BAOT : 11 voix

M. Christophe BAOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Ont obtenu :

- - M. Loïc BOULLIER : 11 voix

- M. Michel COLAS : 11 voix

- Mme Anne Laure LE BRIS: 11 voix

M. Loïc BOULLIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Michel COLAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Anne Laure LE BRIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Fait à Trimer, le 05 juin 2026.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Christophe BAOT

MAIRIE DE TRIMER (Ille-et-Vilaine)